

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DILT 08 - 2012 DF 21 Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux – Approbation du compte administratif 2011.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14 et 15 décembre 2010 et des 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu la décision modificative délibérée par le Conseil de Paris lors de sa séance de décembre 2011 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2011 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux rendu par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : le compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2011 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (Décision modificative) :	17.764.112,47 euros
Le montant des mandats émis s'élève à :	3.887.097,35 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2010 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (Décision modificative) :	17.764.112,47 euros
Le montant des titres émis s'élève à :	7 432.258,06 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2010 :	9.888.965,99 euros

BALANCE

Dépenses :	3.887.097,35 euros
Recettes :	7.432.258,06 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2011 :	13.434.126,70 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2011 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	35.930.596,79 euros
Le montant des mandats émis et des charges rattachées s'élève à :	34.809.371,07 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2011 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	35.930.596,79 euros
Le montant des crédits employés s'élève à :	35.565.393,48 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2010 reporté :	néant

BALANCE

Dépenses :	34.809.371,07 euros
Recettes :	35.565.393,48 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2011 :	756.022,41 euros

Article 2 : le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 13.434.126,70 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001) au budget supplémentaire de 2012.

Article 3 : L'excédent de la section d'exploitation, d'un montant de 756.022,41 euros, étant supérieur au montant des plus-values nettes de cession d'éléments d'actif (387.800,33 euros), sera affecté à hauteur du montant des plus values (387.800,33 euros) en recettes d'investissement (compte 1064). Le solde (368.222,08 euros) sera affecté au financement des dépenses d'exploitation du budget supplémentaire 2012.